

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 07/04/2025 - 2216 - 2022 B 01132 - 915 080 972 - ACM

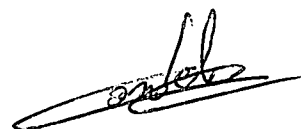
SAS ACM

**Comptes annuels
Bilan au 30/06/2024**

RUE DONATIEN LEMAIRE
62127 TINCQUES
SIRET : 91508097200010

GREFFE DU TRIBUNAL
07 AVR. 2025
DE COMMERCE D'ARRAS

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME



① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

ACTIF	Brut		Amort. Provisions	Net 30/06/2024	Net 30/06/2023
	①		②	③	④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028		030		
Immobilisations financières (1)	040	227 700	042	227 700	227 700
(5) TOTAL I	044	227 700	048	227 700	227 700
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070		
Autres créances (3)	072	120 802	074	120 802	75 000
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	79 992	086	79 992	868
Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	200 794	098	200 794	75 868
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	428 494	112	428 494	303 568

PASSIF	30/06/2024		30/06/2023
Capital social ou individuel	120	227 700	227 700
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	3 777	
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	71 756	
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	123 816	75 533
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	427 048	303 233
Provisions pour risques et charges	154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	289	284
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	1 156	52
Comptes courants d'associés	173		
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	1 445	336
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	428 494	303 568

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	120 802	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/06/2024

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				30/06/2024	30/06/2023
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
Production vendue biens			215	214	
Production vendue services			217	218	
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier)		immobilier)		242	1 382
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243		244	
Rémunérations du personnel				250	
Charges sociales				252	
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges :				262	
- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259	
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 382
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-1 382
Produits financiers		III	280	126 302	79 200
Produits exceptionnels		IV	290		
Charges financières		V	294		
Charges exceptionnelles :				300	
- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)				VI	
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquiés D)					
Impôts sur les bénéfices		VII	306	1 104	52
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	123 816
B - RÉSULTAT FISCAL				312	123 816
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	1 104
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC				248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138	
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345	
Investissement et souscription outre-mer	344				
Divers, dont :					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	7 357
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				356	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					360
Déficits antérieurs reportables					
(dont imputés sur le résultat)					
Résultat fiscal après imputation des déficits				370	7 357
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				372	

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 428 494 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 123 816 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- '- continuité de l'exploitation,'
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Réévaluation de l'exercice	Augmentations Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencs. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencs. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	227 700		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL	227 700		
TOTAL GENERAL	227 700		
Cadre B	Diminutions	Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévaluat. légale ou éval. par mise en équival. Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
	Virement	Cession	
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencs. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencs. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		227 700	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL		227 700	
TOTAL GENERAL		227 700	

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289	284
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	289	284

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	2 552	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	2 552	

ACM
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 227 700,00 euros
Siège social : 8 Rue Donatien Lemaire, 62127 TINCQUES
915 080 972 RCS ARRAS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 DÉCEMBRE 2024 DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024
--

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 123 815,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 123 815,78 euros

Affectation à la réserve légale 18 993,37 euros
Ainsi dotée à plein

Solde 104 822,41 euros
Augmenté d'un prélèvement sur le compte "autres réserves" 70 177,59 euros

Distribution de dividendes 175 000,00 euros
Soit un dividende brut par action égal à 0,77 euro.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 mars 2025.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

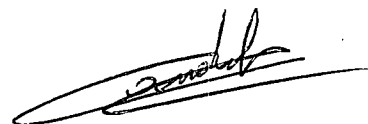
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 175 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sandel', written over a horizontal line.